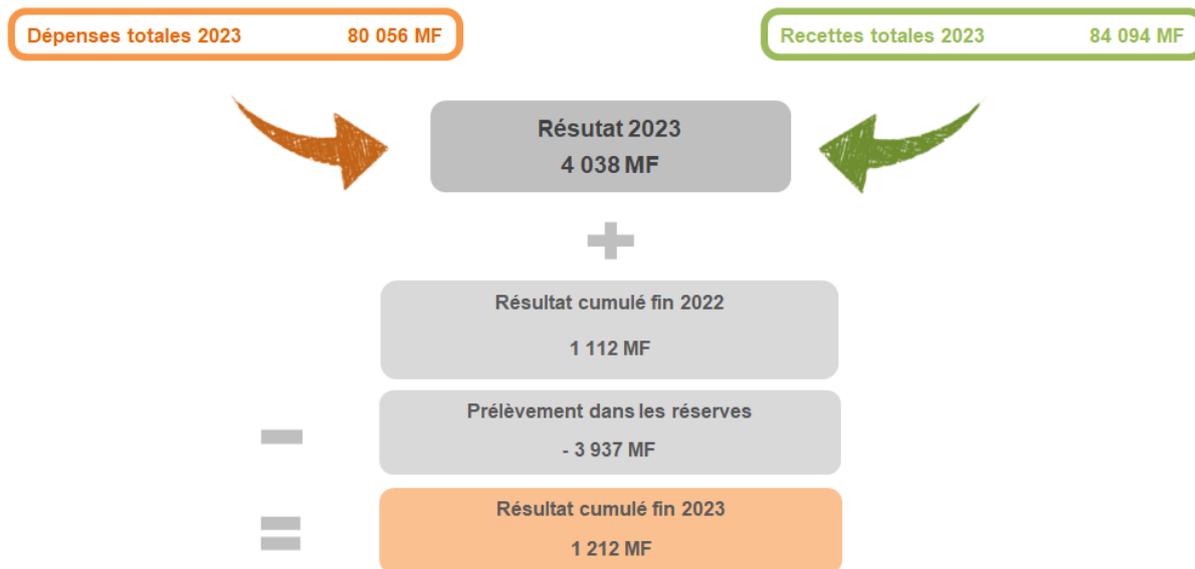


I. ANALYSE DU BUDGET PROPRE

A. Le résultat de l'exercice 2023

L'exercice 2023 se termine sur un résultat annuel positif de 4 067 MF.



Après intégration du résultat cumulé 2022, le résultat cumulé 2023 (correspondant au fonds de roulement de la collectivité) s'élève à 1,2 Mrd.

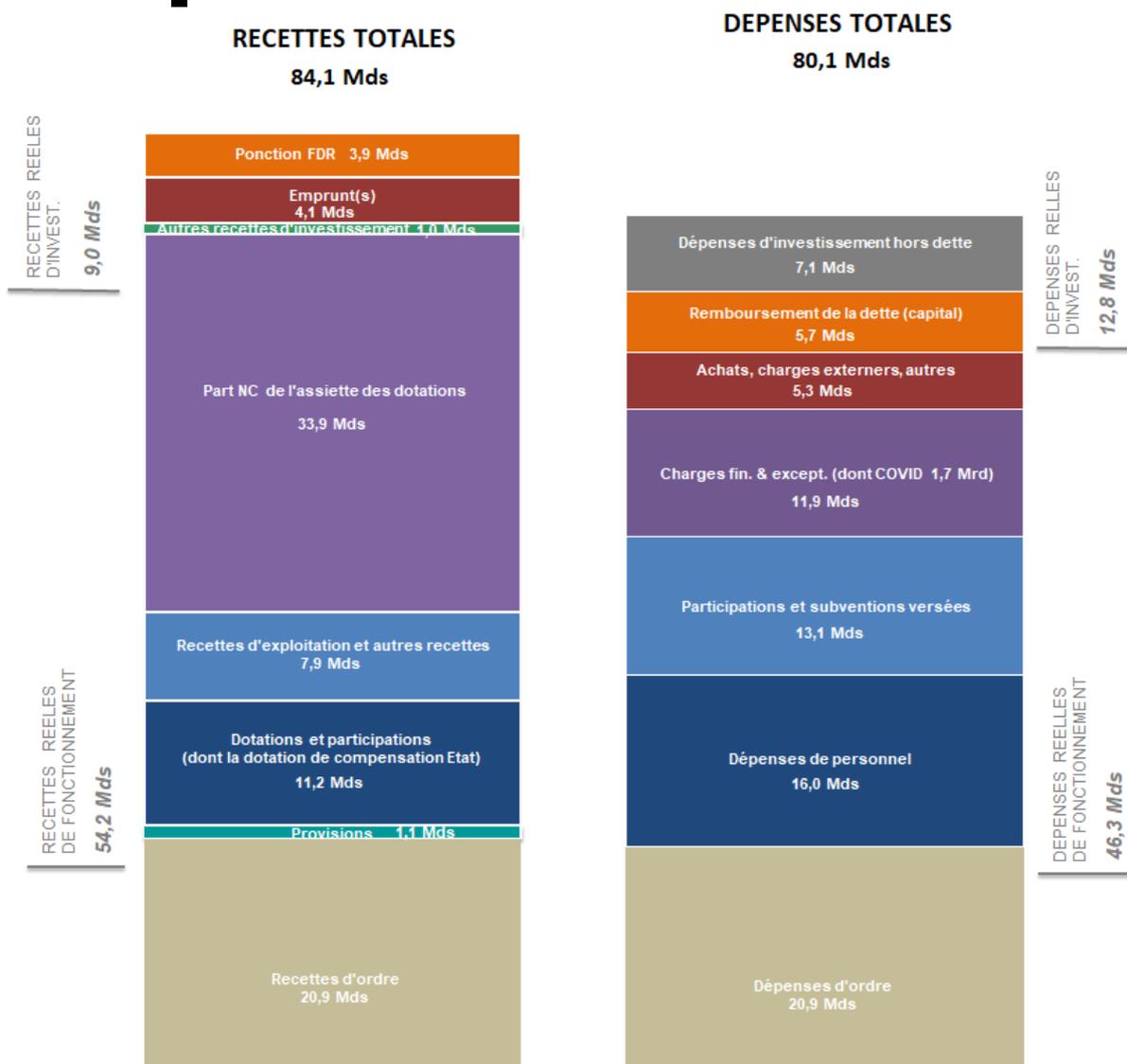
Il convient de rappeler que le maintien d'un fonds de roulement satisfaisant est vital pour une collectivité, tant pour éviter les tensions de trésorerie, que pour appuyer ses demandes de financements bancaires. En 2023, le **fonds de roulement permet de couvrir 8 jours de dépenses** (de fonctionnement et d'investissement), soit une hausse de 2 jours en comparaison avec 2022.

Enfin, en vue d'identifier la portion du résultat cumulé 2023 qui financera réellement le budget 2024, il convient de prendre en compte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Les restes à réaliser en dépenses de 2023 s'élèvent à 625 MF, dont 509 MF en fonctionnement et 116 MF en investissement. Les restes à réaliser en recettes de 2023 s'élèvent à 35 MF dont 28 MF en fonctionnement et 7 MF en investissement. Ainsi, le montant des restes à réaliser nets (RAR dépenses - RAR recettes) est de 590 MF. Le résultat cumulé, après financement des restes à réaliser, s'élève ainsi à 622 MF, il correspond au réel excédent disponible pour l'affectation des résultats en 2024.



B. Présentation des grandes masses du réalisé 2023



Les recettes totales de la collectivité s'élèvent à 84,1 Mrds dont une partie est issue de la dotation du budget de répartition (33,9 Mrds). Les autres recettes sont principalement composées :

- ❖ Des dotations et subventions versées à la Nouvelle-Calédonie pour 11,2 Mrds : il s'agit essentiellement de la dotation de compensation versée par l'Etat au titre du transfert des compétences qui s'élève à 6,9 Mrd ;
- ❖ De recettes exceptionnelles pour 3,5 Mrds dont 3,1 Mrds de subvention exceptionnelle de l'Etat ;
- ❖ Des autres recettes de fonctionnement pour 4,4 Mrds regroupant 2,8 Mrds de produits d'exploitation (frais de gestion, mise à disposition de personnel, redevances afférentes aux véhicules automobiles, etc.), 567 MF d'impôts et taxes (amendes forfaitaires, participations des employeurs à la formation, etc.), 602 MF de produits financiers (correspondant essentiellement aux dividendes de la BCI) et 439 MF de produits de gestion courante (composés principalement d'un versement du fonds anti-pollution à la Nouvelle-Calédonie pour 300 MF) ;
- ❖ Des recettes d'emprunts correspondent au tirage de la dernière tranche du prêt Covid octroyé par l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de 3,383 Mrds et à la

tranche 2023 du prêt pluriannuel contracté avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) s'élevant à 761 MF.

Les dépenses totales de la collectivité s'élèvent à 80,1 Mrds dont 59,1 Mrds de dépenses réelles (46,3 Mrds en fonctionnement et 12,8 Mrds en investissement). Elles se composent essentiellement :

- ❖ Des charges de personnel représentant 16 Mrds, soit 20% des dépenses réelles ;
- ❖ Des participations et subventions versées par la collectivité à hauteur de 13,1 Mrds correspondant essentiellement aux subventions accordées aux :
 - établissements publics pour 3,6 Mrds dont 2,3 Mrds aux établissements publics administratifs (425 MF à l'ADCK, 368 MF à l'ISEE, 332 MF au CMDNC, 287 MF à l'IFPSS,...) ;
 - associations pour 2 Mrds (MNC, association de la protection de l'enfance et de la jeunesse, association de la gestion des tutelles, CTOS, etc.) ;
 - établissements scolaires privés 2 Mrds (forfait externats principalement) ;
 - établissements d'enseignement (lycées publics principalement) pour 868 MF.
- ❖ Des charges financières pour 1,7 Mrd correspondant principalement aux intérêts d'emprunts (dont 1,7 Mrd relatifs aux prêts COVID)
- ❖ Des charges exceptionnelles s'élevant à 10,2 Mrds composées de:
 - subventions à la CAFAT pour financer le déficit du RUAMM (6 Mrds) ;
 - subvention à la CAFAT pour financer la CLR (2,2 Mrds) ;
 - subvention à l'ASSNC pour financer le RHPA (1,3 Mrd).
- ❖ Achats et charges externes pour 5,3 Mrds en baisse de -21% (6,6 Mrds en 2022) ;
- ❖ Dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) pour 7,1 Mrds dont :
 - 1,3 MF de subvention d'équipement ;
 - 4,3 Mrds de dépenses pour des opérations sous AP.
- ❖ Remboursement de la dette en capital pour 5,7 Mrd en hausse de 23% en comparaison à 2022.

Le résultat de la collectivité s'établit à 4,04 Mrds en 2023, en diminution de -20% par rapport au résultat de 2022 qui était de 5,06 Mrds.

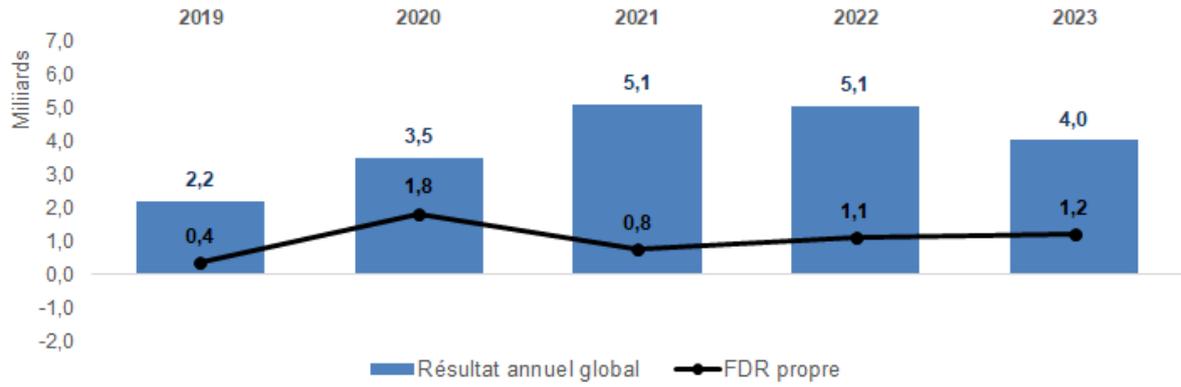
Ce résultat est essentiellement le fait d'une baisse des recettes réelles de 6,4 Mrds compensée en partie par la diminution simultanée des dépenses réelles de 4,5 Mrds.

En effet, 2022 a vu la contractualisation d'un 2^{ème} prêt de 20,8 Mrds permettant de financer la crise sanitaire et la relance avec l'AFD. La plus grosse partie de cet emprunt, pour 17,5 Mrds, fut appelé en 2022.

Toutefois en 2023, en l'absence de financement bancaire COVID, la collectivité a enregistré une hausse importante de ses recettes réelles de fonctionnement (+9,9 Mrds soit +20%). Cette hausse est principalement due à la recette de l'ARDC d'un montant de 3,77 Mrds, à l'augmentation de la dotation de la Nouvelle-Calédonie de 5,4 Mrds, ainsi qu'à la subvention exceptionnelle de l'Etat de 3,1 Mrds.

Parallèlement, les dépenses réelles de fonctionnement ont également augmenté de +7 Mrds (+18%). Cette augmentation provient du versement de subventions exceptionnelles à la CAFAT pour le RUAMM et pour le FACSP (8,4 Mrds) ainsi qu'à l'ASSNC pour le RHPA (1,3 Mrd). A contrario, les dépenses réelles d'investissement ont diminué de moitié (-11,5 Mrds) du fait de la transformation des créances de la CAFAT, d'ENERCAL, de l'ASSNC, de Kuindo-Magnin et de l'ASEE en subventions d'équipement (13 Mrds) et de la baisse des subventions d'équipement (-1 Mrd).

Evolution du résultat annuel et du fond de roulement



C. Analyse du fonctionnement

en MF.CFP

FONCTIONNEMENT PROPRE	2020	2021	2022	2023	variation (val) 2022-2023	variation (%) 2022-2023
Recettes d'exploitation	2 684	2 493	2 823	2 749	- 74	-3%
Recettes fiscales	471	3 334	633	567	- 66	-10%
Dotations et participations	8 665	7 316	7 398	11 206	3 809	51%
<i>dont TGC affectée au remb emprunts COVID</i>				3 773	3 773	
Part NC de l'assiette de dotations	29 739	28 517	28 583	33 935	5 352	19%
Produits financiers	541	224	476	602	126	26%
Produits exceptionnels	1 261	16 171	2 412	3 507	1 095	45%
<i>dont COVID</i>		14 560	1 669	-	- 1 669	
Autres recettes	151	205	1 827	437	- 1 390	-76%
<i>dont FER</i>			1 500	-	- 1 500	
Recettes mixtes et ordre	24 464	4 721	3 771	3 529	- 243	-6%
<i>dont transfert recette emprunt COVID</i>	23 640	1 920	1 270	-	- 1 270	
Recettes	67 976	62 982	47 923	56 533	8 610	18%
Crit						
Dépenses de personnel	15 973	15 904	15 721	16 029	308	2%
Achats et charges externes	6 619	6 170	6 648	5 279	- 1 369	-21%
Participations et subventions	20 664	9 914	14 152	13 083	- 1 069	-8%
<i>dont COVID</i>	9 155	3	1 245	20	- 1 225	-98%
<i>dont subvention ENERCAL</i>		-	1 500	-	- 1 500	
Charges financières	801	1 031	1 328	1 677	348	26%
Charges exceptionnelles	11 101	18 731	1 403	10 197	8 794	627%
<i>dont COVID</i>	10 794	18 622	1 105	488	- 617	-56%
<i>dont soutien au RUAMM</i>		5 014	-	6 000	6 000	
<i>dont soutien à la CLR (via CAFAT)</i>				2 160	2 160	
<i>dont soutien RHPA</i>				1 301	1 301	
Amortissements et provisions	5 251	7 015	5 423	5 813	390	7%
Dépenses	60 409	58 766	44 675	52 077	7 402	17%
Crit						
Résultat de fonctionnement	7 567	4 216	3 248	4 455	1 208	37%
Résultat cumulé de fonctionnement	7 711	5 745	4 291	4 809	518	12%

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 4,5 Mrds, en hausse de 37% en comparaison à 2022.

L'augmentation du résultat s'explique principalement par la hausse des recettes. En effet, les dotations et participations ont augmenté de moitié (+51%) suite aux affectations de TGC effectuées au profit de la Nouvelle-Calédonie, via l'ARDC, pour financer le remboursement des emprunts COVID à hauteur de 3,8 Mrds. La dotation de la Nouvelle-Calédonie a elle aussi augmenté suite à la hausse de la fiscalité enregistrée en 2023, poussée par la reprise de la consommation globale dans un contexte d'inflation. Les produits exceptionnels sont également en hausse (+45%) suite à la subvention de l'Etat d'un montant de 3,1 Mrds.

Parallèlement, les dépenses ont également augmenté en raison de la hausse des charges exceptionnelles (+8,8 Mrds) liée aux versements des subventions au RUAMM, à la CLR (via la CAFAT) et au RHPA pour une somme de 9,5 Mrds. Toutefois, la subvention de l'Etat susmentionnée a compensé une part de cette dépense.

La masse salariale représente 30% des dépenses réelles de fonctionnement en 2023, marquant une hausse de +2% par rapport à l'année précédente. A contrario, les achats et les charges ont diminué de -21% passant de 6,65 Mrds en 2022 à 5,28 Mrds en 2023 (-1,37 Mrd).

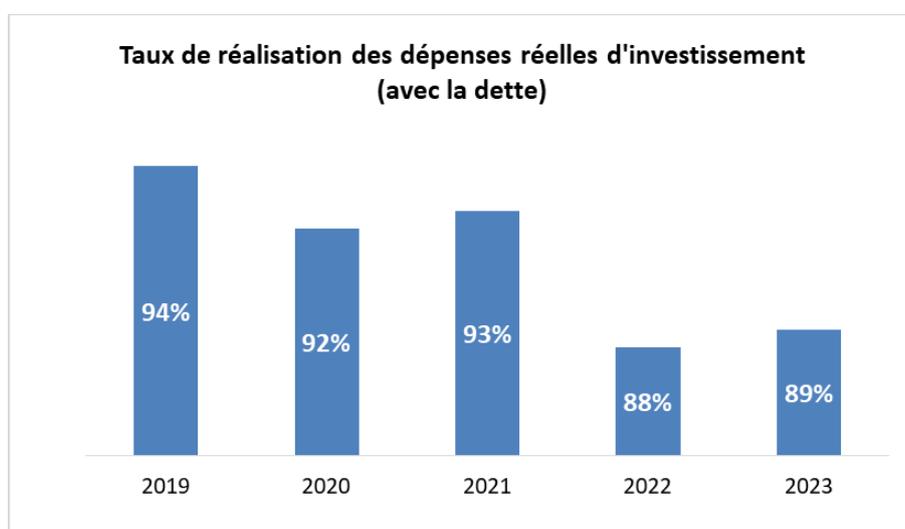
D. Analyse de l'investissement

en MF.CFP

INVESTISSEMENT PROPRE	2020	2021	2022	2023	variation (val) 2022-2023	variation (%) 2022-2023
Recettes propres d'investissement	1 246	1 422	2 110	966	- 1 144	-54%
Emprunts à long terme	27 256	8 816	17 501	4 144	- 13 356	-76%
<i>dont prêts COVID</i>	<i>24 920</i>	<i>8 220</i>	<i>17 500</i>	<i>3 383</i>	- <i>14 117</i>	- <i>81%</i>
Amortissement et opérations patrimoniales	6 390	16 609	13 521	18 514	4 993	37%
Excédent capitalisé	2 085	6 203	4 702	3 937	- 764	-16%
Recettes	36 977	33 050	37 833	27 561	- 10 272	- 27%
<i>Côté</i>						
Dépenses d'équipement	4 980	3 114	4 180	5 292	1 112	27%
Subvention d'équipement	948	868	2 317	1 294	- 1 022	-44%
<i>dont COVID</i>			<i>635</i>	-	- <i>635</i>	
Remboursement de la dette en capital	2 703	2 827	4 656	5 735	1 079	23%
Immobilisations financières	5 001	8 000	13 028	26	- 13 003	
<i>dont COVID</i>	<i>5 000</i>	<i>8 000</i>	<i>12 828</i>	-	- <i>12 828</i>	
Opérations pour le compte tiers	103	101	162	495	334	206%
Opérations patrimoniales et d'ordre	27 294	17 230	11 681	15 135	3 454	30%
<i>dont transfert recette emprunt COVID</i>	<i>23 640</i>	<i>1 920</i>	<i>1 270</i>	-	- <i>1 270</i>	
Dépenses	41 029	32 140	36 024	27 978	- 8 046	- 22%
Résultat d'investissement	- 4 052	910	1 809	- 417	-2 226	-123%
Résultat cumulé de d'investissement	- 5 899	- 4 988	- 3 179	- 3 596	-417	13%
Résultat budget principal propre	3 515	5 126	5 056	4 038	-1 018	-20%
Résultat cumulé	1 812	757	1 112	1 212	101	9%

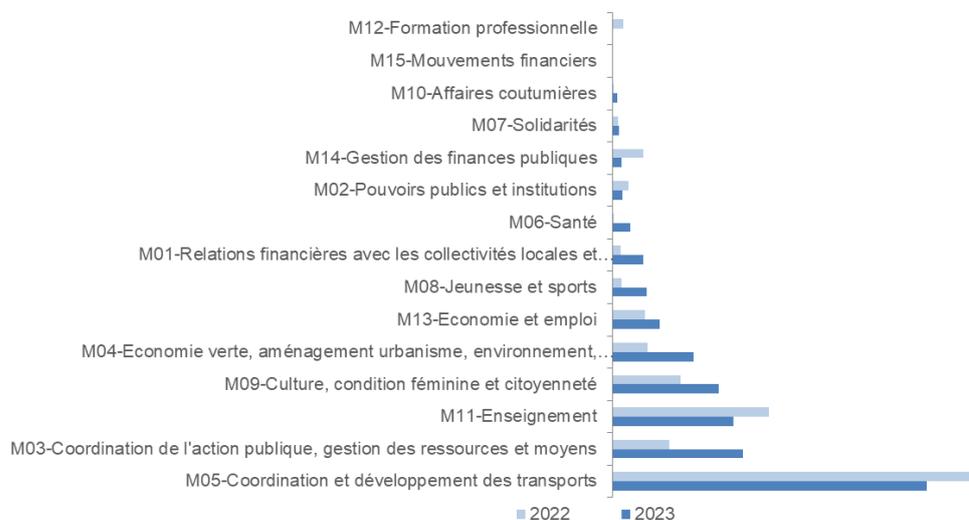
La section d'investissement est déficitaire de -417 MF, en baisse de -2 226 MF par rapport au résultat de 2022. Cette tendance est causée par la diminution des recettes (-27%), notamment des recettes d'emprunts à long terme (-13,36 Mrds, soit -76%) et des recettes propres d'investissement (-1,14 Mrd, soit -54%). En effet, comme vu précédemment, l'année 2022 a été favorablement impactée par la contractualisation du dernier emprunt COVID.

Néanmoins, le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement reste stable en comparaison à 2022 et s'élève à 89%.



De même, les dépenses d'investissement ont diminué, passant de 36 Mrds en 2022 à 28 Mrds en 2023, marquant une baisse de -8 Mrds (-22%).

Dépenses d'équipement par mission (en MF)



L'analyse par mission indique une hausse des dépenses dans les domaines de la coordination de l'action publique (+128%), de la jeunesse et des sports (+276%), des relations financières (+272%) et de la santé (+132 MF, passant de 8 MF à 140 MF). A contrario, il est constaté une baisse des dépenses dans le domaine de la gestion des finances publiques (-70%), des pouvoirs publics (-36%), de l'enseignement (-23%) et du transport (-15%).

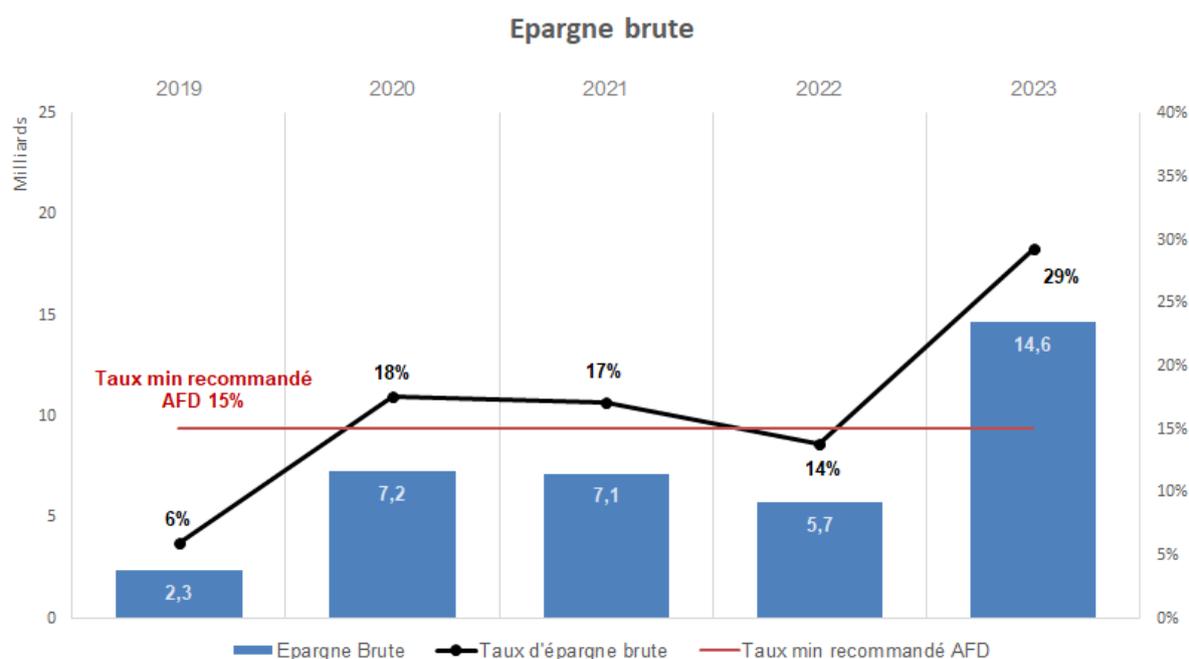
E. Analyse des ratios financiers de la collectivité

En milliers F.CFP	CA 2021	CA 2022	Budget 2023	tx de réal. 2023	CA 2023	
Recette réelles propres de fonctionnement	13 348 591	12 679 916	16 260 146	92%	14 959 794	
Part NC de l'assiette de dotations	28 517 405	28 582 546	33 934 623	100%	33 934 623	
Reprise de provision		70 263	1 147 079	100%	1 147 079	
- Dépenses de personnel (c/012)	15 904 227	15 720 708	16 291 521	98%	16 028 958	
- Achats et charges externes (c/011)	6 170 215	6 647 891	6 549 412	81%	5 278 567	
- Participations et subventions (c/ 65)	9 914 156	14 152 163	13 738 759	95%	13 083 252	
+/- Retraitement éléments except.	63	0	70 969	92%	65 269	
EPARGNE DE GESTION (hors éléments exceptionnels & COVID)	7 595 525	6 172 362	14 833 124		15 715 988	
+ Produits financiers (c/ 76)	223 856	476 326	408 309	147%	602 246	
- Frais financiers (c/ 66)	1 031 380	1 328 375	1 799 283	93%	1 676 653	
+/- Retraitement éléments except.		386 775	0		0	
EPARGNE BRUTE (hors éléments exceptionnels & COVID)	7 121 018	5 707 089	13 442 150		14 641 581	
+ Produits exceptionnels (c/ 77)	16 171 073	2 412 288	4 702 816	75%	3 507 399	
+ Transfert COVID inv. au fonc. (7785)	1 919 809	1 270 000	0		0	
+/- Ré-intégration des éléments except.		-386 775	-70 969		-65 269	
- Charges exceptionnelles (c/ 67)	18 730 867	1 403 033	10 602 386	96%	10 197 092	
- Remboursement de la dette en capital	2 826 892	4 656 388	5 760 803	100%	5 735 437	
EPARGNE NETTE (en réintégrant les éléments except.)	2 858 365	1 582 781	1 710 808		2 151 182	
+ Recettes d'investissement (hors dette et 1068)	1 422 288	2 109 800	1 776 670	54%	965 889	
+ Recettes d'emprunt(s)	8 816 468	17 500 600	4 144 252	100%	4 144 252	
+ Dotations, fonds divers et réserves (1068)	6 202 883	4 701 860	3 937 406	100%	3 937 406	
- Transfert COVID inv. au fonc. (1068)	1 919 809	1 270 000	0		0	
- Dépenses d'investissement (hors dette)	12 083 031	19 686 657	8 743 373	81%	7 107 399	
Recettes réelles de fonctionnement totales	58 260 923	44 221 338	56 452 973	96%	54 151 140	
Dépenses réelles de fonctionnement totales	54 495 475	39 252 170	48 981 362	94%	46 264 521	
Recettes réelles d'investissement totales	16 441 639	24 312 260	9 858 328	92%	9 047 547	
Dépenses réelles d'investissement totales	14 909 923	24 343 044	14 504 175	89%	12 842 836	
Recettes mixtes et d'ordre	25 612 597	17 222 085	28 563 100	73%	20 895 004	
Dépenses mixtes et d'ordre (Provisions)	19 580 509	17 104 096	31 388 864	67%	20 948 168	
Résultat de l'exercice	5 126 369	5 056 373	0		4 038 166	
Fonds de roulement fin d'exercice (Résultat cumulé)	757 130	1 111 643	-3 180 276		1 212 403	
Ratios financiers						Niveau prudentiel
* Note RRF = Recettes Réelles de Fonctionnement; FDR = Fonds de roulement; EB = Epargne Brute						
Taux d'épargne (EB/RRF hors fin & excp.)	17%	14%	26%		29%	> 15%
Dépenses de personnel/ RRF	38%	39%	34%		32%	< 36%
Niveau d'endettement propre (encours dette/RRF)	160%	201%	167%		159%	< 90%
Niveau d'endettement propre (encours dette/RRF) Hors emprunt COVID	81%	78%	58%		65%	< 90%
Capacité de désendettement ou solvabilité (Dette/EB) en années	12	13	11		10	< 7 années
FDR au 31/12 en jours de dépenses totales	4	6	6		7	30 à 60 jrs
Ratio d'endettement consolidé (dette propre + dette garantie/ RRF hors fin & excp.)	195%	236%	192%		182%	< 150%

La santé financière d'une collectivité s'apprécie à partir de plusieurs éléments clés qui sont : l'épargne brute, l'endettement et le fonds de roulement.

1. La capacité à dégager des ressources propres de fonctionnement pour financer ses dépenses d'investissement (et notamment rembourser les emprunts contractés liés à ces investissements)

Il s'agit de l'**épargne brute**, à savoir la part des ressources propres disponibles (notamment les recettes fiscales) après avoir financé les dépenses récurrentes de fonctionnement de la collectivité (les dépenses d'interventions, les charges de personnel, les intérêts d'emprunt, les autres charges fixes, etc.). Le ratio pris en compte en 2023 neutralise les flux du prêt exceptionnel COVID.



L'épargne brute de la Nouvelle-Calédonie (après neutralisation des flux COVID) s'élève à 14,6 Mrds en 2023, en hausse de +8,9 Mrds en comparaison à 2022. Elle représente 29% des recettes réelles de fonctionnement et se situe à un niveau supérieur à celui recommandé par les bailleurs de fonds (15%).

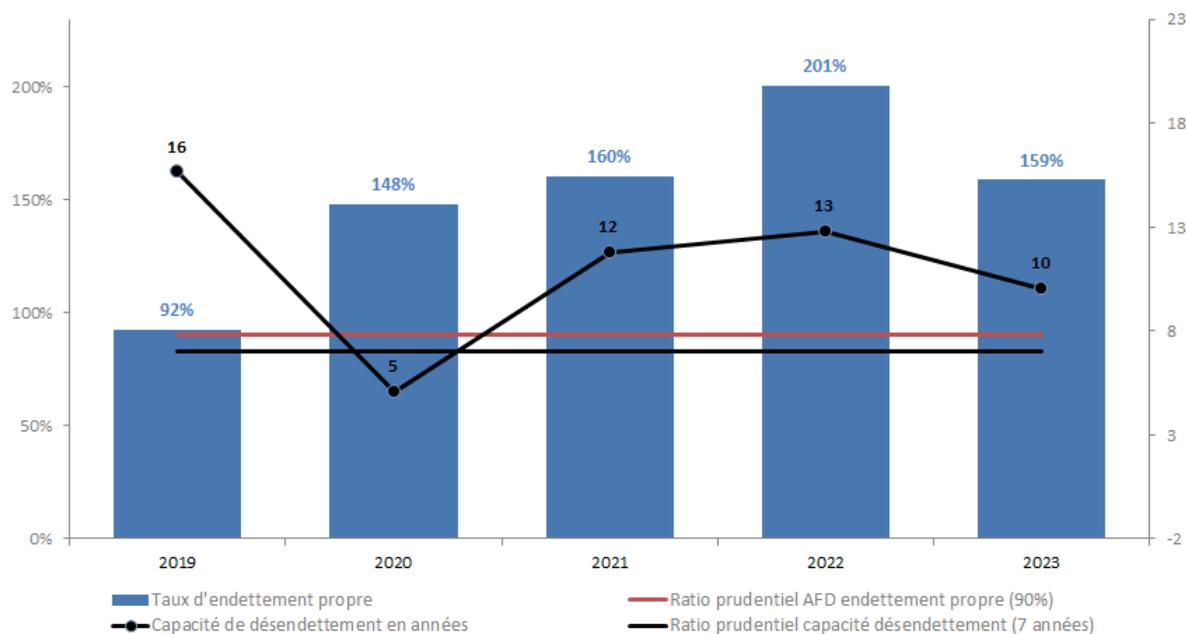
Cette tendance à la hausse de l'épargne brute résulte de **la hausse de la dotation de la Nouvelle-Calédonie (+5,3 Mrds) en lien avec l'augmentation de la fiscalité en 2022, de l'affectation de TGC au remboursement de l'emprunt COVID (3,77 Mrds), et de la subvention exceptionnelle de l'Etat (3,1 Mrds)**. L'ensemble de ces facteurs ont permis à la collectivité de dégager des marges de manœuvre en fonctionnement.

2. Le niveau d'endettement

Les indicateurs d'endettement s'apprécient en rapportant :

- le stock de la dette aux recettes de fonctionnement (taux d'endettement = part des recettes de fonctionnement consacrée au remboursement de la dette si la collectivité devait la rembourser intégralement)
- le stock de la dette à l'épargne brute (combien d'années faudrait-il à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette par de l'épargne brute, sans nouvelles dépenses d'investissement, ce qui correspond à la **capacité de désendettement de la collectivité**).

Endettement



L'histogramme ci-dessus utilise la méthode de calcul "a" susmentionnée.

Depuis 2018, le taux d'endettement propre dépasse le seul recommandé par l'AFD (159% pour un seuil à 90%). Il est en baisse en comparaison à 2022 (étant une année exceptionnelle), ce qui traduit un retour à une situation plus maîtrisée. En retraitant les emprunts COVID, le niveau d'endettement est de 65%, soit en deçà du seuil recommandé.

L'encours de la dette s'élève à 79,5 Mrds en 2023 contre 79,9 Mrds en 2022, enregistrant une baisse de -370 MF, bien qu'un emprunt pluriannuel a été contracté avec la Caisse des Dépôts et Consignations avec une tranche en 2023 d'un montant de 761 MF. En effet, 5,7 Mrds ont été remboursés (en capital) en 2023.

La courbe utilise la méthode de calcul "b" susmentionnée.

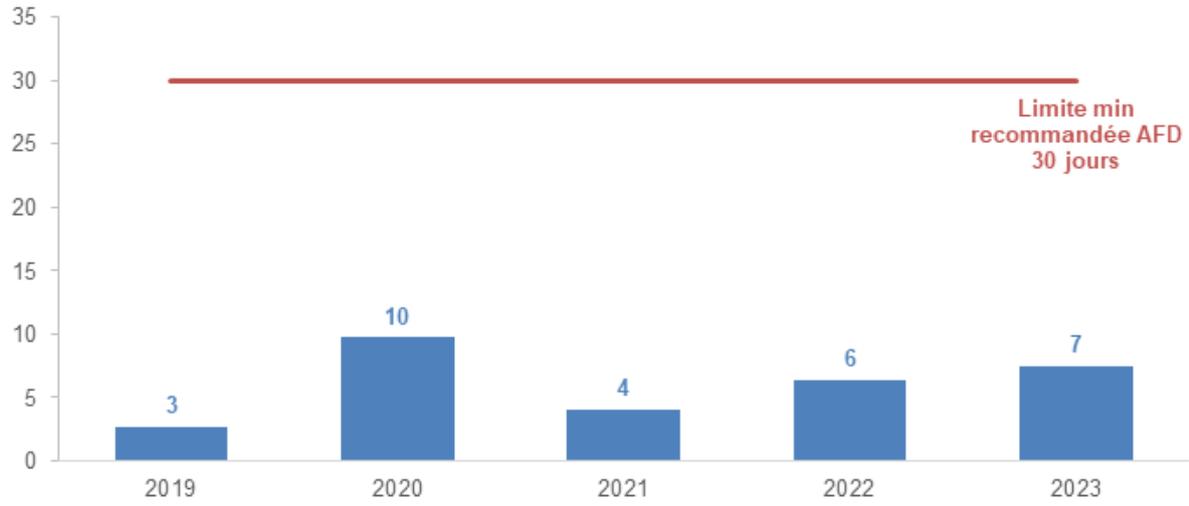
La capacité de désendettement dépasse également le seuil recommandé (10 années pour un seuil à 7 années) depuis 2021.

3. La capacité à dégager un fonds de roulement nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité

Dégager et maintenir un fonds de roulement raisonnable est vital pour le bon fonctionnement de toute collectivité, il permet d'assurer des délais de paiement convenables.

Le fonds de roulement de la Nouvelle-Calédonie a subi des diminutions successives et importantes depuis 2016. Ces diminutions proviennent de ponctions répétitives destinées à maintenir l'investissement public. Néanmoins, depuis 2021, il enregistre une amélioration sensible pour s'établir à 7 jours de dépenses totales. Le fonds de roulement s'élève ainsi à 1,2 Mrd en 2023 contre 1,1 Mrd en 2022. Cette hausse ne permet pas d'atteindre le seuil recommandé de 30 à 60 jours, qui n'a pas été atteint depuis 2018.

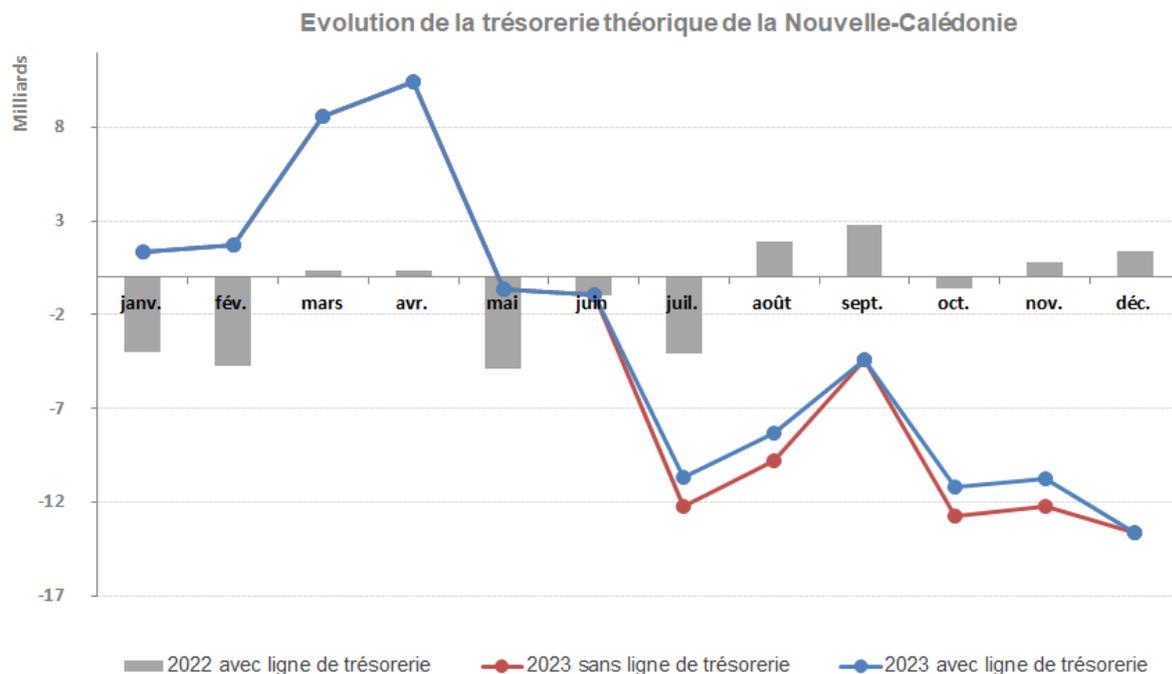
Fonds de roulement en jours de dépenses totales



F. La trésorerie

La trésorerie est un paramètre financier critique pour la collectivité. Depuis 2018, la Nouvelle-Calédonie subit de fortes tensions de trésorerie qui entraîne le gel de ses paiements durant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Des ordres de paiements quotidiens sont nécessaires afin de prioriser les paiements auprès du comptable public.

Les priorités sont les salaires, les régimes sociaux avec l'ASSNC et la CAFAT, les dotations aux communes et provinces. Les factures des fournisseurs ne sont pas concernées par les ordres de paiement et sont payées au fil de l'eau.



Fin 2023, la situation de trésorerie de la Nouvelle-Calédonie s'est dégradée de manière significative par rapport à l'exercice précédent. En effet, le solde de trésorerie théorique fin 2023 (autrement dit la trésorerie disponible après le paiement des mandats en attente) s'élève à -13,6 Mrds contre +1,4 Mrd en 2022.

La dotation globale de compensation a été perçue en mars, expliquant l'amélioration de la trésorerie sur la période, suivie par une hausse du recouvrement des recettes fiscales au mois de mai. Néanmoins, au mois d'avril, une subvention exceptionnelle de 1,5 Mrd a été versée à la CAFAT, ainsi que 232 MF au fonds autonome de compensation en santé publique (FACS). S'ajoute à cela une hausse des dépenses de reversement en raison du reversement de TGC à l'ASSNC à hauteur de 5,2 Mrds. Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie a progressivement reversé l'ajustement des dotations aux provinces et communes au titre de l'exercice 2022 (8 Mrds). Enfin, la subvention de l'Etat, budgétée pour un montant de 4,7 Mrds, ne s'est finalement réalisée qu'à hauteur 3,1 Mrds, alors même que les dépenses qu'elle devait financer ont été intégralement décaissées (subventions aux comptes sociaux essentiellement).

Par ailleurs, entre 2019 et 2022, la ligne de trésorerie de 5 Mrds n'a pu être renouvelée qu'à hauteur de 3 Mrds (dont 1,5 Mrd en fin 2023).

II. ANALYSE DES BUDGETS ANNEXES

A. Le Budget annexe de reversement

en MF.CFP

Budget annexe de reversement	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023	
Taxes affectées	49 367	47 656	49 146	51 693	59 863	8 170	16%
Centimes additionnels	15 763	14 655	14 622	16 941	18 775	1 835	11%
Fonds de concours	1 614	781	891	1 455	1 431	- 24	-2%
Reprise de provisions	270	833	1 407	1 000	1 087	87	9%
Autres recettes	-	1 596	2	-	-	-	-
Recettes du budget annexe de reversement	67 014	65 521	66 068	71 089	81 158	10 068	14%
Taxes affectées (restitutions incluses)	50 637	48 691	48 940	50 886	60 964	10 078	20%
Centimes additionnels (restitutions incluses)	15 600	14 204	14 905	16 202	18 273	2 071	13%
Fonds de concours	1 103	1 029	616	981	1 490	509	52%
Dotations aux provisions	1 385	890	1 000	217	436	219	101%
Versement ASSNC (pertes de cotisations sociales)	-	1 500	-	-	-	-	-
ANV, titres annulés /ex. ant.	170	276	83	789	657	- 132	-17%
Reversement au budget propre	-	-	-	1 500	300	- 1 200	-80%
Dépenses du budget annexe de reversement	68 895	66 590	65 544	70 575	82 120	11 545	16%
Résultat du budget annexe de reversement	- 1 881	- 1 069	524	514	- 962	- 1 476	-287%
Résultat cumulé de reversement	6 965	5 897	6 421	6 935	5 973	- 962	-14%

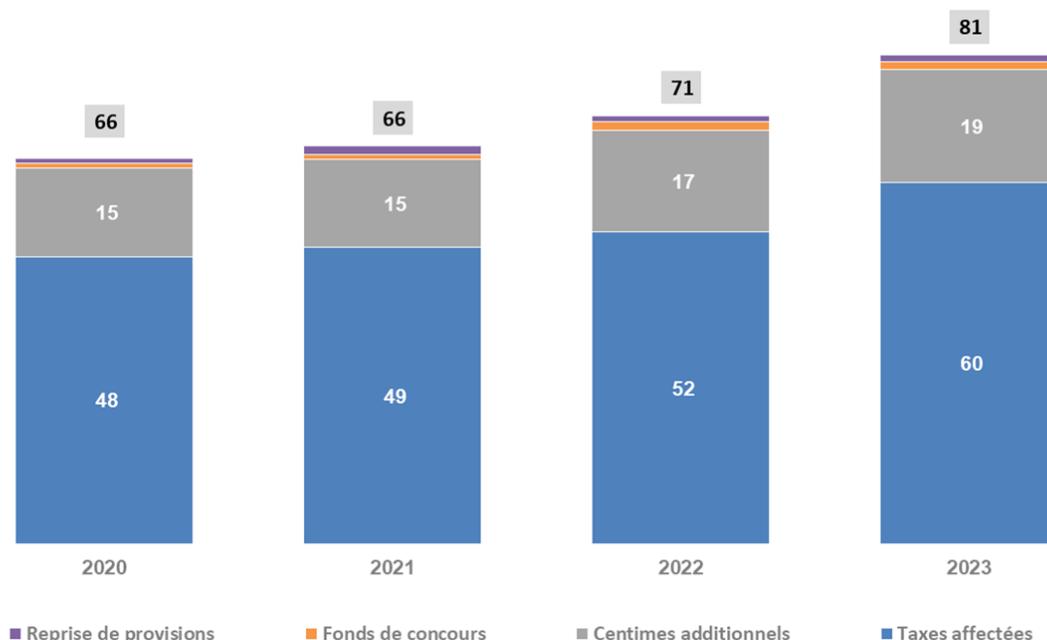
Malgré une hausse du niveau total de recettes de 10,1 Mrds le **résultat de gestion 2023 du budget de reversement est déficitaire de – 962 MF, en baisse de 1,5 Mrd par rapport à l'exercice 2022.**

Cela s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses de reversement de 11,5 Mrds, et plus particulièrement par le reversement accru des taxes affectées (61 Mrds en 2023 contre 50,9 Mrds en 2022).

Après l'intégration des 6,9 Mrds du fonds de roulement 2022, l'excédent cumulé de ce budget s'élève à 6 Mrds.

Après déduction des restes à réaliser de l'exercice (4,6 Mrds), le résultat réel disponible en 2023 s'élève à **1,4 Mrd.**

Evolution du budget de reversement (en milliards F.CFP)



Les recettes du budget de reversement augmentent de 14%, soit + 10,1 Mrds par rapport à 2022 (81,2 Mrds en 2023 contre 71,1 en 2022). Comme en 2022, cette hausse est principalement liée à celle des taxes affectées (+8,2 Mrds) et des centimes additionnels (+ 1,8 Mrd). Elle est impulsée en grande partie par la hausse de l'affectation de TGC au budget de reversement (+ 5,8 Mrds) attribuable à la réallocation d'une partie des recettes de la TGC à l'ASSNC (+2,3 Mrds) et à l'agence pour le remboursement de la dette Covid de la Nouvelle-Calédonie (ARDC-NC) (+3,5 Mrds).

En parallèle, les dépenses de reversement ont également augmenté de 11,5 Mrds (82,1 Mrds en 2023 contre 70,6 Mrds en 2022). Cette hausse des dépenses du budget de reversement est entraînée par la hausse de 3,5 Mrds du reversement de TGC à l'Agence pour le Remboursement de la Dette Covid (4,9 Mrds en 2023 contre 1,4 Mrd en 2022). L'augmentation des dépenses de reversement s'explique également par des reversements supplémentaires de TGC à l'ASSNC (+2,3 Mrds), de TAT3S (+2,1 Mrds), et de taxes sur les conventions d'assurance à l'agence rurale.

B. Budget annexe de répartition

en MF.CFP

Budget annexe de répartition	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023	
Vente de la régie des tabacs	7 609	7 935	8 199	7 241	7 102	- 140	-2%
Recettes fiscales de l'assiette	115 379	112 787	109 414	124 318	122 904	- 1 414	-1%
Recettes de l'Etat pour le FIP	2	-	-	1	-	- 1	
Remboursement trop versés provinces et comm.	1 864	-	703	-	1 059	1 059	
Compensation perte de recettes fiscale AFD	-	7 600	-	-	-	-	
Autres produits exceptionnels	-	-	-	-	0,3	0	
Reprises de provisions	2 781	3 799	-	870	3 954	3 084	
Recettes du budget annexe de répartition	127 635	132 121	118 315	132 430	135 019	2 589	2%
Dotations aux provinces et communes	79 228	82 965	80 201	81 743	88 758	7 014	9%
Dotation NC	27 614	29 739	28 517	28 583	33 935	5 352	19%
Charges régie de tabac et var stock tabacs	1 337	1 244	1 290	1 171	1 118	- 53	-4%
Provisions	2 182	903	-	392	5 007	4 615	
ANV, restitution, titre annulés /ex. ant.	12 341	13 324	10 770	10 902	13 417	2 515	23%
Dont pas sage en perte du	-	-	-	-	-	-	
Dépenses du budget annexe de répartition	122 702	128 175	120 778	122 790	142 235	19 445	16%
Résultat du budget annexe de répartition	4 933	3 946	- 2 463	9 640	- 7 216	- 16 856	-175%
Résultat cumulé de répartition	6 751	10 697	8 234	17 874	10 658	- 7 216	-40%

Le budget de répartition affiche un résultat de gestion 2023 négatif de – 7,2 Mrds.

Après ajout de l'excédent des années précédentes (17,9 Mrds), **le résultat cumulé 2023 se clôture sur un excédent de 10,7 Mrds.**

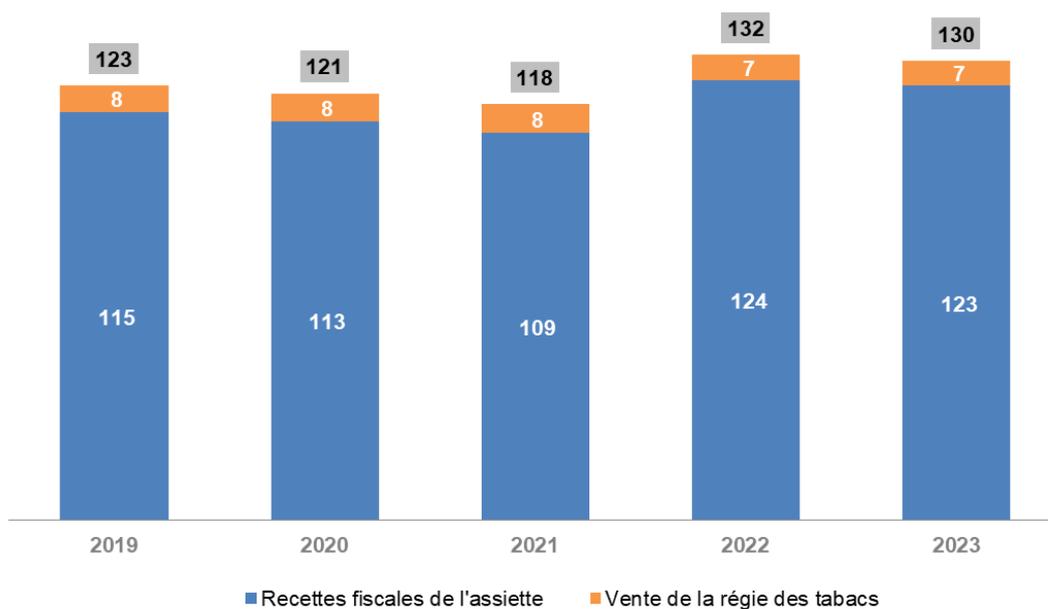
Après retranchement des restes à réaliser de l'exercice pour 2,3 Mrds (opérations en cours du FIP équipement), le résultat réel disponible au budget 2023 s'élève à 8,4 Mrds.

Le budget de répartition est alimenté par des impôts directs et indirects. Les impôts directs représentent la plus grande partie de l'assiette. Il s'agit principalement de l'impôt sur les sociétés à 30% (IS30), l'impôt sur les revenus des personnes physiques (IRPP), l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières (IRVM). Les impôts indirects concernent plus spécifiquement les taxes douanières (TGI, TBI, auxquelles se substitue aujourd'hui la TGC), les droits de douanes, ainsi que les droits d'enregistrement.

Les recettes fiscales « titrées », c'est à dire enregistrées dans les comptes, reposent sur des droits constatés, qui correspondent aux rôles (avis d'impositions) et redressements. Elles se différencient des recettes fiscales "recouvrées" qui correspondent aux encaissements des recettes fiscales de l'année et qui permettent de calculer l'assiette nette des dotations aux provinces, aux communes et à la Nouvelle-Calédonie.

Comme le montre le graphique, les recettes fiscales du budget de répartition diminuent en 2023, et passent de 132 Mrds à 130 Mrds, marquant une baisse d'environ 2 Mrds.

Evolution des recettes fiscales et de la vente tabacs (en droits constatés)
du budget de répartition (en Mrd F.CFP)



Cette diminution s'explique par une baisse des droits de douanes impactant mécaniquement les rendements de TGC liés aux importations. Par ailleurs, l'ASSNC et l'ARDC-NC ont bénéficié d'une affectation supplémentaire de TGC (+5,8 Mrd par rapport à 2022), dont 3,5 Mrds provenant du budget de répartition.

III. RELATIONS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE AVEC SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Les dépenses de la Nouvelle Calédonie vers ses établissements publics sont commentées dans les diverses missions du rapport du compte administratif. Néanmoins, afin d'avoir une vision synthétique et globale des dépenses dites de transferts, celles-ci sont regroupées dans ce chapitre spécial intitulé "Relations de la Nouvelle-Calédonie avec ses établissements publics".

Aussi, le tableau ci-après récapitule toutes les dépenses de la Nouvelle-Calédonie réalisées en 2023 en faveur de ses établissements publics.

Les financements concernent non seulement les subventions d'équilibre, les subventions affectées à des projets particuliers et les subventions d'équipement, mais aussi les taxes affectées et centimes additionnels, les cotisations diverses versées ainsi que diverses prestations de services.

En 2023, les financements toutes natures confondus versés aux établissements publics s'élèvent à un peu plus de 65 Mrds dont :

- 58 Mrds issus du budget de reversement s'agissant des taxes affectées et des centimes additionnels
- 7 Mrds issus du budget propre s'agissant de subventions, de cotisations et de prestations de services.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite du resserrement des relations de la NC avec ses EP à travers les actions suivantes :

- Mise en œuvre de la nouvelle génération de conventions d'objectifs et de moyens (COM) (4ème génération : 2023-2025), créée en 2016, et qui a été généralisée à tous les établissements. Ces conventions prévoient des objectifs annuels et pluriannuels communs à l'ensemble des structures pour trois exercices. Elles permettront, à l'occasion du dialogue de gestion annuel entre la DBAF et chaque établissement, d'évaluer le niveau de mise en œuvre de ces objectifs.
- Poursuite de sa mission d'accompagnement en matière de gestion administrative et financière. La DBAF s'appuie régulièrement sur les directions supports de la NC (DRHFPNC, DAJ, DAPM, SCAI) pour s'enquérir d'une expertise solide et afin de maintenir une cohérence dans les réponses apportées.

Les directions des établissements ont été sensibilisées à la situation financière de la Nouvelle-Calédonie. C'est pourquoi, en 2023, la rationalisation de la dépense publique s'est poursuivie. Comme l'an dernier, certains établissements sont parvenus à optimiser leurs dépenses et ont prélevé sur leurs fonds de roulement pour maintenir leur équilibre budgétaire. Bien que les marges de manœuvre se réduisent d'année en année, les efforts de gestion se poursuivent.

IV. FOCUS SUR LES FINANCEMENTS PAR LA NOUVELLE-CALEDONIE DE CERTAINS ORGANISMES DIVERS, PARTENAIRES REGULIERS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE.

Pour conserver une vision synthétique et globale des financements de la Nouvelle Calédonie, il convient d'évoquer certains organismes qui sont des partenaires réguliers de la Nouvelle-Calédonie. Le tableau récapitulatif suivant retrace les flux vers quelques organismes, associations et syndicats mixtes concernés par des versements significatifs ou récurrents. Cette liste n'est pas exhaustive.

Les financements concernent non seulement les subventions de fonctionnement, les subventions affectées à des projets particuliers et les subventions d'équipement, mais aussi les taxes affectées et les prestations de service effectuées pour le compte de la Nouvelle-Calédonie.

En 2022, les financements toutes natures confondues versés à ces organismes s'élevaient à plus de 4,9 Mrds contre 4 Mrds l'année précédente. Cette évolution s'explique notamment par :

- Le reversement de la Taxe sur les Énergie Renouvelables (TER) aux deux syndicats mixtes de transports, SMTI et SMTU, auparavant reversé à l'Agence Calédonienne de l'Énergie (ACE) : + 392 MF,
- Les opérations sous contrat de développement avec l'Etat pour le développement des infrastructures de l'UNC afin de contribuer à la stratégie de développement scientifique sur l'ensemble du territoire calédonien : +200 MF,
- Subvention au CTOS dans le cadre des jeux du pacifique, de son fonctionnement, et du CISE : + 109 MF,
- Diverses associations : + 241 MF

Par ailleurs, en 2022, le soutien de la Nouvelle-Calédonie aux associations s'est manifesté dans tous les domaines (sciences, enseignement, culture, sport, économie, santé...). Ces subventions représentent 1,5 Mrd en 2022 contre 1,2 Mrd en 2021. Le tableau ci-dessous récapitule le montant de subventions accordées par programme :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	242 000 000	241 000 000	255 500 000
Protection sociale	288 903 701	236 403 230	248 854 000
Relations extérieures	230 286 635	205 267 294	203 869 212
Sports	189 274 348	11 907 936	180 816 716
Jeunesse	47 100 000	84 280 000	117 240 000
Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	11 757 520	114 300 000	112 975 000
Patrimoine, art et culture	127 395 000	56 350 000	81 200 000
Travail et emploi	34 000 000	29 500 000	40 000 000
Marché intérieur	27 500 000	0	22 355 000
Prévention des pollutions et risques industriels	0	0	19 000 000
Contribuer à l'améliorat° & à l'adaptat° permanentes de la format° professionn	36 555 000	19 355 000	15 000 000
Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité	6 000 000	9 000 000	13 000 000
Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	0	0	9 742 000
Infrastructures et sécurité routières	16 000 000	4 000 000	9 000 000
Prévention et gestion des risques	4 000 000	6 050 000	7 250 000
Transports et activités maritimes	5 000 000	6 500 000	6 500 000
Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	8 000 000	0	5 600 000
Enseignement second degré public	1 062 000	1 000 000	3 025 000
Condition féminine et citoyenneté	0	0	2 600 000
Gouvernement	29 176 000	33 800 000	2 000 000
Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie	4 000 000	1 000 000	1 950 000
Congrès	0	0	300 000
Contrôle et exploitation aériens	475 000	0	0
Pêche et environnement marin	12 500 000	15 500 000	0
Soutien exceptionnel aux collectivités locales	6 000 000	0	0
Total général	1 518 190 204	1 288 138 460	1 531 576 928